

LA PEINE DE MORT, FAITS ET CHIFFRES

19^{ème} Journée mondiale contre la peine de mort

[1] PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES

Plus de deux tiers des pays ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique¹.

- **109** pays² ont aboli la peine capitale pour tous les crimes.
- **8** pays³ ont aboli la peine de mort pour tous les crimes sauf les crimes exceptionnels, tels que ceux commis en temps de guerre.
- **28** pays⁴ peuvent être considérés comme **abolitionnistes en pratique** parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution.
- Au total, **144** pays ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique.
- **56** pays et territoires **maintiennent toujours la peine de mort** et appliquent ce châtiment.
- **18** pays⁵ ont procédé à des exécutions en 2020.
- En 2020, les cinq pays qui ont pratiqué le plus d'exécutions sont, dans l'ordre : la **Chine**, l'**Iran**, l'**Arabie Saoudite**, l'**Irak** et l'**Égypte**.

[2] PROGRÈS RÉALISÉS VERS L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT

En 2020, les exécutions recensées par Amnesty International ont continué à diminuer **pour atteindre le niveau le plus bas depuis 10 ans, la pandémie de COVID-19 ayant contribué à cette baisse**. Même les pays qui sont de fervents partisans de la peine de mort, comme l'**Iran** - deuxième pays le plus exécuteur au monde après la Chine - ont vu le nombre d'exécutions⁶ continuer à baisser.

Des résultats positifs et négatifs se sont produits aux États-Unis lorsque le **Colorado** est devenu le 22^{ème} État abolitionniste, cependant les exécutions fédérales ont

repris après un moratoire de 17 ans en juillet 2020. L'État de **Virginie** a également aboli la peine de mort en mars 2021, ce qui en fait le 23^{ème} État abolitionniste.

Le **Tchad** a fait la une des journaux en abolissant la peine de mort pour les actes de terrorisme, en mai 2020. Le **Malawi** a également aboli la peine de mort en mai 2021.

Le **Kazakhstan** a signé le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort en septembre 2020, et l'**Arménie** a ratifié le même traité en mars 2021.

Dans le monde, 175 États membres des Nations unies (ONU) sur 193 n'ont procédé à aucune exécution en 2020. En décembre 2020, l'**Assemblée générale des Nations unies a voté massivement en faveur** de la résolution biennale appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort. On compte parmi eux **123 pays soutenant son adoption**, **38 contre** et **24 abstentionnistes**.

[3] CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS

En 2020, le nombre d'exécutions a atteint le niveau le plus faible depuis 10 ans ; au moins **483** exécutions ont été enregistrées et **1 477** condamnations à mort ont été prononcées dans **54 pays** (contre environ 2 307 dans 56 pays en 2019). En raison d'un manque d'information et/ou de transparence de la part de nombreux gouvernements rétentionnistes, comme la Chine dont les chiffres n'ont pas pu être intégrés dans le nombre ci-dessus, le nombre d'exécutions et de condamnations à mort est probablement sous-estimé. À la fin de l'année 2020, **28 567** personnes étaient identifiées comme étant sous le coup d'une condamnation à mort.

[Afrique subsaharienne]

En 2020, les seuls pays à procéder à des exécutions en Afrique subsaharienne étaient le **Botswana**, la **Somalie** et le **Soudan du Sud**. Dans l'ensemble, on constate une baisse significative des exécutions et des

¹ Pour l'année 2020 Tous les chiffres présentés dans ce document, voir : Amnesty International, *Rapport mondial. Condamnations à mort et exécutions 2020*, <https://www.amnesty.org/fr/documents/act50/3760/2021/fr/>

² Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Cité du Vatican, Colombie, Congo (République du), Cook, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Danemark, Djibouti, Espagne, Estonie, Équateur, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kiribati, Kosovo, Kirghizstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Malte, Îles Marshall, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niue, Norvège, Palau, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Îles Salomon, Suriname, Suède, Suisse, Timor-Leste, Tchad, Togo, Turquie, Turkménistan, Tuvalu, Royaume-Uni, Ukraine, Uruguay, Ouzbékistan, Vanuatu, Venezuela.

³ Brésil, Burkina Faso, Chili, Guatemala, Israël, Kazakhstan, Pérou et Salvador.

⁴ Algérie, Brunei Darussalam, Cameroun, République centrafricaine, Érythrée, Eswatini (ancien Swaziland), Ghana, Grenade, Kenya, Laos, Liberia, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Maroc/Sahara occidental, Myanmar, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Corée du Sud (République de Corée), Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Tunisie, Zambie.

⁵ Un chiffre suivi d'un "+" indique le nombre le plus faible et le plus fiable de personnes exécutées, bien qu'Amnesty International pense qu'un plus grand nombre de personnes ont été exécutées en réalité ; un "+" sans aucun chiffre signifie qu'Amnesty International a corroboré plus d'une exécution mais ne disposait pas d'informations suffisantes pour fournir un chiffre crédible : Bangladesh (2), Botswana (3), Chine (+), Égypte (107+), Inde (4), Iran (246+), Irak (45+), Corée du Nord (+), Oman (4), Qatar (1), Arabie saoudite (27), Somalie (11+), Sud-Soudan (2+), Syrie (+), Taiwan (1), États-Unis (17), Viêt-Nam (+), Yémen (5+).

⁶ Selon les rapports annuels sur la peine de mort en Iran d'Iran Human Rights et d'ECPM, les autorités iraniennes ont exécuté 267 personnes en 2020, contre plus de 280 en 2019. Il reste également le seul pays à avoir exécuté des délinquants mineurs en 2020. En anglais : <https://iranhr.net/en/articles/4677/>

condamnations à mort. En 2019, 385 condamnations à mort ont été prononcées et 25 personnes ont été exécutées, contre respectivement, 305 et 16, en 2020. En outre, la **Tanzanie** a procédé à des commutations massives de sentences de mort, avec **309 condamnations à mort commuées**. Le Président du **Cameroun**, Paul Biya, a signé, le 15 avril 2020, un décret présidentiel portant commutation et remise de peines, cependant sa portée trop réduite interroge sur l'efficacité de cette mesure.

[Amérique]

Pour la 12^{ème} année consécutive, les **États-Unis** ont été le seul pays à procéder à des exécutions sur le continent américain. Aux États-Unis, en 2020, **18 condamnations à mort** ont été prononcées **dans 7 États** (35 condamnations en 2019). Le gouvernement fédéral a mis fin à un moratoire de 17 ans à compter de juillet 2020. Les autorités militaires n'ont procédé à aucune exécution depuis 1961. Malgré ces revers inquiétants, la région a enregistré des chiffres historiquement bas concernant les exécutions : **17 exécutions** en 2020 (contre 22 en 2019), dont 10 exécutions fédérales. La peine de mort est toujours utilisée contre les personnes souffrant de déficiences mentales ou intellectuelles. En dehors des États-Unis, seule **Trinité-et-Tobago** a prononcé 1 nouvelle condamnation à mort en 2020.

[Asie]

Les organisations de défense des droits humains qui travaillent sur la **Chine** estiment que le nombre de ses exécutions en 2020 se comptait en milliers ; les chiffres relatifs à la peine de mort restent un secret d'État en Chine, comme en **Corée du Nord** et au **Vietnam**. L'**Inde** et **Taiwan** ont repris les exécutions après des moratoires non officiels : 4 ans pour l'Inde, 1 an pour Taiwan. Aucune exécution n'a eu lieu au **Japon**, au **Pakistan** et à **Singapour**. Dans l'ensemble, la région a connu une forte baisse du nombre de nouvelles condamnations à mort - 517 enregistrées en 2020, contre 1 227 en 2019. Les condamnations à mort qui ont été prononcées ont été, dans de nombreux cas, considérées comme **une violation des normes internationales relatives aux droits humains**, étant donné qu'elles ont été appliquées dans le cadre de crimes qui ne répondent pas à la définition du "crime le plus grave" (par exemple, l'application de la peine capitale pour les infractions liées à la drogue et les crimes économiques). Selon Amnesty International, des **personnes âgées de moins de 18 ans** au moment de l'infraction ont été condamnées à mort aux **Maldives**.

[Moyen-Orient & Afrique du Nord]

Contrairement à 2019, où les exécutions ont augmenté, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont connu une diminution globale de **25 % des exécutions**, avec seulement **8 pays** procédant à **437 exécutions** enregistrées ; ceci est largement dû à une diminution

des exécutions dans des États comme **l'Arabie saoudite** et **l'Irak**. L'**Égypte** fait figure d'exception, avec une augmentation des exécutions, tandis qu'**Oman** et le **Qatar** ont repris les exécutions en 2020. Parmi les personnes exécutées en Égypte, il est estimé que des « aveux » ont été **extorqués sous la torture** et que des condamnations à mort ont été prononcées malgré des procédures qui **ne respectaient pas les normes internationales d'équité des procès**. Au moins **une exécution publique** a eu lieu en Iran, tandis que trois personnes ont été exécutées pour des crimes commis **avant l'âge de 18 ans**. En 2020, **l'Arabie saoudite** a aboli la peine de mort pour les mineurs. En **Tunisie**, sous le coup d'un moratoire depuis 1991, le président Kaïs Saïed a déclaré qu'il était favorable à la reprise des exécutions.

[4] MÉTHODES D'EXÉCUTION

En 2020, les exécutions ont eu lieu principalement par **décapitation** (Arabie saoudite), **électrocution** (États-Unis), **pendaison** (Bangladesh, Botswana, Japon, Syrie, etc.), **injection létale** (Chine, États-Unis, Vietnam, etc.) et **fusillade** (Corée du Nord, Qatar, etc.).

[5] INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DE L'ABOLITION

Parmi les progrès réalisés ces dernières années, on note l'adoption de traités par lesquels les États s'engagent à ne pas recourir à la peine capitale :

- le **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort**, a été ratifié, au 1^{er} juin 2021, par **90 États** ;
- le **Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme, traitant de l'abolition de la peine de mort**, a été ratifié par **13 États** du continent américain ;
- le **Protocole n°6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort**, a été ratifié par **46 États** européens, signé par 1 ;
- le **Protocole n°13 à la Convention européenne des droits de l'homme, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances**, a été ratifié par **44 États** européens et signé par 1 autre.

Le Protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'Homme prévoit l'abolition de la peine de mort en temps de paix tandis que le Protocole n°13 prévoit l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. Le Second protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, ainsi que le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme, prévoient tous deux la possibilité d'émettre une réserve pour la peine de mort en temps de guerre.